

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

« Règlement Numéro 871-26
Décrétant une dépense et un emprunt
pour la préparation des plans et devis ainsi que
des travaux de réaménagement de la rue Ste-Thérèse »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement No 871-26 décrétant une dépense de 1 280 150 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 280 150 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de réaménagement de la rue Ste-Thérèse a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 4 mai 2026.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 5 juin 2026.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 9^e jour du mois de juin 2026.



Julie Galarneau, ADM. A.
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 9^e jour du mois de juin 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de juin 2026.



Julie Galarneau, ADM. A.
Directrice générale et greffière-trésorière